

D05 - Demande d'utilisation de matériel non biologique de reproduction des végétaux pour la recherche, le développement ou la conservation (justification code D)

Organisme de contrôle	
Numéro unique d'opérateur BIO	
Dénomination officielle de l'opérateur	
Numéro BCE	
Centre de recherche officiel concerné par la demande	

Type de matériel de reproduction : <input type="checkbox"/> Semences <input type="checkbox"/> Tubercules <input type="checkbox"/> Plants <input type="checkbox"/> Autres (précisez) :	Espèce : Groupe de variétés : Variété : Niveau de disponibilité (1, 2 ou 3) :
---	--

Superficie concernée (unités) :
 Quantité de matériel de reproduction envisagée (unités) :

Contexte (joindre les documents adéquats) :
 Recherche Essai à petite échelle sur le terrain
 Conservation des variétés Développement de produits
 Justifiez le besoin :

Je certifie que le matériel non biologique de reproduction des végétaux n'est pas traité, après la récolte, avec d'autres produits phytosanitaires que ceux admis conformément à l'article 24 § 1 du R(UE) 2018/848 relatif à la production biologique.
 Nom du demandeur : _____ Date : _____
 Signature : _____

Organisme de contrôle : <input type="checkbox"/> Avis favorable <input type="checkbox"/> Avis défavorable Commentaires :	Autorité compétente <input type="checkbox"/> Demande acceptée <input type="checkbox"/> Demande refusée Commentaires :
Date : Nom et signature :	Date : Nom et signature :

Références réglementaires : règlement (UE) 2018/848 et AGW du 13/10/2022 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques



CONTACT

Département du Développement, de la Ruralité, des Cours d'eau et du Bien-être animal
Direction de la Qualité et du Bien-être animal
 Chaussée de Louvain, 14 - 5000 Namur - bio.dqo3@spw.wallonie.be